

6.21 OUVRIR LA SOCIÉTÉ CALÉDONIENNE SUR LE MONDE

« La seule voie qui ouvre quelque espoir d'un avenir meilleur pour toute l'humanité est celle de la coopération et du partenariat. »
Kofi Annan [prix Nobel de la Paix, 2001].



6.21.1 Le contexte

a. Sur le plan institutionnel et opérationnel

Sur le plan politique, la Nouvelle-Calédonie, collectivité *sui generis* de la République française est dotée de compétences internationales sans équivalent parmi les collectivités de la République française, sans toutefois disposer de la personnalité juridique internationale⁽¹⁾.

En vertu des dispositions conférées par la loi organique, le législateur organique a accordé à la Nouvelle-Calédonie des outils juridiques lui permettant d'élaborer sa propre politique extérieure, dans le respect des obligations internationales de la France, de renforcer ses liens avec l'Union européenne, ainsi que les autres états et territoires du Pacifique et de développer sa coopération et son intégration régionales. De fait, outre les compétences traditionnellement reconnues aux collectivités territoriales (conclusion de conventions de coopération décentralisée, sollicitation d'ouverture de négociations internationales par les autorités compétentes de l'État ou de participation à la négociation et à la conclusion d'instruments internationaux au sein de la délégation française), la Nouvelle-Calédonie dispose aujourd'hui de la possibilité :

■ de négocier directement, dans le respect des engagements internationaux de la République, des accords avec un ou plusieurs états, territoires ou organismes régionaux du Pacifique, ainsi qu'avec les organismes régionaux dépendant des institutions spécialisées des Nations Unies⁽²⁾, véritable droit d'initiative autonome en matière de relations extérieures ;

■ avec l'accord des autorités de la République, d'être membre, membre associé d'organisations internationales ou observateur auprès de celles-ci⁽³⁾ ;

■ de disposer d'une représentation auprès de l'Union européenne et des états ou territoires du Pacifique.

Pour répondre aux nouvelles compétences acquises par la Nouvelle-Calédonie en 2000, une cellule de la coopération régionale et des relations extérieures, directement rattachée au président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, a été créée en 2001, puis transformée en Service de la Coopération Régionale et des Relations Extérieures (SCRRE) en 2011.

Le SCRRE est chargé de coordonner et de suivre les relations de la Nouvelle-Calédonie avec les organismes multilatéraux, régionaux ou internationaux et avec les institutions européennes. Il est également chargé de coordonner et d'approfondir les relations bilatérales et de coopération que la Nouvelle-Calédonie est amenée à développer dans la région Pacifique aux côtés de la France dans le cadre des dispositions de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999. L'installation de délégués régionaux⁽⁴⁾ dans les missions diplomatiques de la région s'est matérialisée par la nomination de l'un d'entre eux en Nouvelle-Zélande⁽⁵⁾.

Depuis 2000, la Nouvelle-Calédonie a donc initié un ensemble de relations avec les pays et les organisations régionales de la zone, qui méritent cependant d'être renforcées, tant sur le plan des actions que sur la lisibilité de ses objectifs et l'engagement de tous les acteurs⁽⁶⁾.

b. Une localisation dans une région dynamique

La Nouvelle-Calédonie est au cœur de la région la plus dynamique du monde et avec les plus fortes perspectives de développement. L'Asie et le Pacifique représentent aujourd'hui 60 % de l'économie mondiale. Cette région est également le premier espace de transit au monde en flux de marchandises (70 % du trafic mondial).

(1) Le statut original de la Nouvelle-Calédonie s'inscrit dans une région où les statuts politiques des états et territoires de la région sont multiples : personnalité juridique internationale ou non, personnalité juridique internationale mais sans souveraineté (liberté d'engagement international), personnalité et souveraineté (mission Nations Unies) mais traité d'association avec autres états.

(2) Liste des organisations où la Nouvelle-Calédonie est représentée (en qualité de membre, membre associé ou observateur) : Forum Fisheries Agency (FFA), Secretariat of the Pacific Community (SPC), Pacific Economic Cooperation Council (PECC), Pacific Islands Forum (PIF), Oceania Customs Organisation (OCO), South Pacific Travel (SPTO), Pacific Island Development Program (PIDP), Pacific Regional Environment Program (SPREP), United Nation Economic and Social Commission for Asia and the Pacific (UNESCAP), Western and Central Pacific Fisheries Center (WCPFC), World Health Organisation (WHO), Oceania National Olympic Committees (ONOC), Pacific Games Council (PGC).

(3) Sa représentation intervient alors en la personne du président du gouvernement ou de son représentant.

(4) Une convention de partenariat, signée le 26 janvier 2012 entre l'État et la Nouvelle-Calédonie, définit le cadre général du déploiement du réseau de délégués pour la Nouvelle-Calédonie.

(5) Juillet 2012.

(6) Voir NC2025, Diagnostic et enjeux, 2010.

L'Asie Pacifique représente 52 % de la surface de la terre et compte la présence des cinq membres du Conseil de sécurité de l'ONU. En 2025, cinq pays asiatiques auront plus de 5 milliards d'hommes dont près de 1,5 milliard pour la seule Chine. L'Océanie, qui compte aujourd'hui 32 millions d'habitants, en dénombrera plus de 40 millions. La Chine sera, à égalité avec les États-Unis, la première puissance économique au monde, classée première puissance exportatrice et importatrice. L'Asie du sud produira à elle seule 38 % de la richesse mondiale, contre 24 % actuellement. La Chine va continuer à étendre son aire

d'influence dans le Pacifique au détriment des Anglo-saxons. En 2009, on dénombre 2 000 fonctionnaires chinois formés sur la problématique des îles du Pacifique, et 9 représentations diplomatiques ont été ouvertes par la Chine dans cette zone.

La sous-région insulaire est fortement intégrée dans la région Asie-Pacifique et très dépendante de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande en termes d'échanges commerciaux. L'Australie est aujourd'hui la 12^e économie mondiale, et membre du G20.

1 LA RÉPARTITION DES ÉCHANGES INTERNATIONAUX (EN %) POUR LES PAYS DE LA RÉGION

	Australie	PNG	Fidji	Nouvelle-Calédonie	Polynésie	Vanuatu
Exportations						
1	Chine 26,3 %	Australie 46,7 %	Australie 29,2 %	Japon 20 %	Hong-Kong 27 %	Australie 22 %
2	Japon 16,6 %	Japon 14,9 %	USA 16,6 %	France 18 %	Japon 21 %	Ensemble mélanésie 14 %
3	Corée du Sud 7,2 %	Philippines 7,3 %	Royaume-Uni 14 %	Australie 13 %	France 20 %	Japon 6 %
4	USA 4,9 %	Chine 6,6 %	Îles du Pacifique 13 %	Corée du Sud 10 %	USA 16 %	Nouvelle-Calédonie 5,2 %
5	Inde 4,7 %	RFA 4 %	Nouvelle-Zélande 7,9 %	Chine 6 %	Indonésie 5 %	Nouvelle-Zélande 3,4 %
Importations						
1	Chine 14,6 %	Australie 40,9 %	Singapour 30,8 %	France 22 %	France 26 %	Australie 30,8 %
2	USA 13,2 %	USA 20,2 %	Australie 19,5 %	Singapour 15 %	Singapour 15 %	Singapour 18,1 %
3	Japon 6,7 %	Singapour 15 %	Nouvelle-Zélande 13,7 %	Australie 8 %	USA 10 %	Nouvelle-Zélande 11,7 %
4	Singapour 6 %	Japon 4,6 %	Chine 8,3 %	Chine 10 %	Chine 9 %	Fidji 5,9 %
5	RFA 4 %	Chine 3,7 %	USA 5,1 %	USA 5 %	Nouvelle-Zélande 9 %	Hong-Kong 5 %

Sources : services économiques régionaux de France, Tokyo et Canberra

L'Océanie insulaire constitue également un espace unique avec des ressources importantes (halieutiques, matières premières et biodiversité notamment).

Le dynamisme régional s'exprime à travers la structuration politique des pays de la région (Forum des îles du Pacifique, groupe du Fer de Lance Mélanésien, APEC pour la région Asie-Pacifique). Sur le plan économique, malgré quelques lenteurs et difficultés de mises en œuvre, les accords comme PICTA⁽⁷⁾ et PACER⁽⁸⁾ contribuent à structurer les échanges économiques régionaux. Le dynamisme des échanges se situe également dans le champ humain, le Pacifique étant la région du monde comptant la plus forte proportion de migrants par rapport à la population totale (19,1 %). À titre de comparaison, la proportion est de 13 % en Amérique du nord et 7,7 % en Europe⁽⁹⁾.

Si la région se caractérise par un certain dynamisme, elle fait cependant face à de multiples défis liés à des contraintes géographiques et environnementales fortes (insularité, caractère archipélagique, risques naturels forts liés notamment aux dérèglements climatiques, etc.). Par ailleurs, la population réduite de la plupart des états insulaires obère leur viabilité économique. Cinq états insulaires du Pacifique font partie des « pays les moins avancés ».

c. La Nouvelle-Calédonie exploite peu ce dynamisme régional

Sur le plan économique, les entreprises calédoniennes sont concentrées sur leur marché intérieur. Les exportations autres que le nickel⁽¹⁰⁾ représentent moins de 1 % du PIB. Les entreprises calédoniennes ont toujours bénéficié de protections de marché qui les ont conduites à se concentrer sur le marché intérieur peu concurrentiel, et à se structurer pour ce seul marché. L'économie très protectionniste de la Nouvelle-Calédonie entrave le développement des entreprises qui manquent de compétitivité. Or, l'export est une voie pour le développement des entreprises et l'ouverture à de nouveaux marchés potentiels est d'autant plus important que les savoir-faire existent en Nouvelle-Calédonie, que les outils de production dont disposent certains industriels sont surdimensionnés et que le marché régional est dynamique. Pourtant, 62 % des entreprises⁽¹¹⁾ sont réfractaires à l'export, par manque de compétitivité, de connaissance des marchés extérieurs et de stimulation réelle en faveur de l'export.

Les exportations vers l'Europe (hors nickel) sont également faibles, alors que la Nouvelle-Calédonie bénéficie d'un régime commercial flexible dans le cadre de la Décision d'Association Outre-mer qui lie l'UE aux Pays et Territoires d'Outre-Mer. Les produits originaires des PTOM importés dans la CE ne sont pas soumis aux droits d'importation, ni aux restrictions quantitatives. Ce régime est non réciproque, ce qui signifie que, dans certaines conditions, les produits d'origine communautaire peuvent être soumis à des droits ou taxes d'importation fixés par les PTOM⁽¹²⁾.

Cette faible capacité à exporter des produits (hors nickel) se traduit inévitablement par une balance commerciale très largement déficitaire.

(7) Pacific Islands Countries Trade Agreement.

(8) Pacific Agreement on Closer Economic Relations.

(9) Source : NC 2025, Diagnostic et enjeux, 2010.

(10) C'est-à-dire un peu de crevettes et quelques autres produits.

(11) Enquête de la Chambre de commerce et d'industrie en 2008 auprès de 241 entreprises de fabrication et de services.

(12) Cependant, le régime appliqué à l'égard de la CE ne peut pas être moins favorable que celui accordé aux pays tiers conformément au principe de la nation la plus favorisée par le PTOM, sauf s'il s'agit d'un autre PTOM ou d'un pays en développement. Les PTOM ne peuvent pas non plus faire de discrimination entre les états membres de l'Union européenne (UE).

2

ÉVOLUTION DE LA BALANCE COMMERCIALE ET DU TAUX DE COUVERTURE

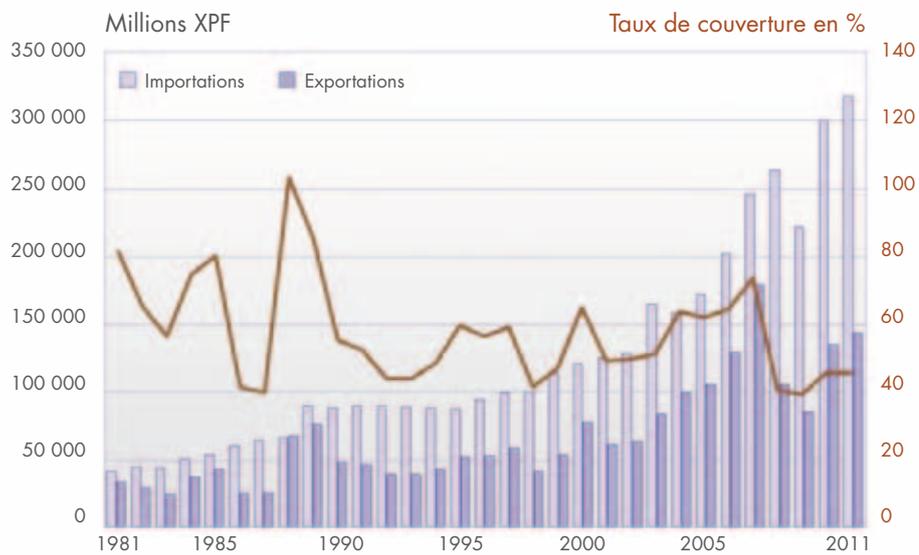
	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Importations ^(I)	200 841	244 096	262 188	220 223	298 500	316 708
Exportations ^(E)	128 168	177 868	104 853	85 162	134 456	142 578
Solde de la balance commerciale ^(E-I)	-72 673	-66 228	-157 335	-135 061	-164 044	-174 130
Taux de couverture ^(E/I)	63,8	72,9	40,0	38,7	45,0	45,0

Unité : million XPF %

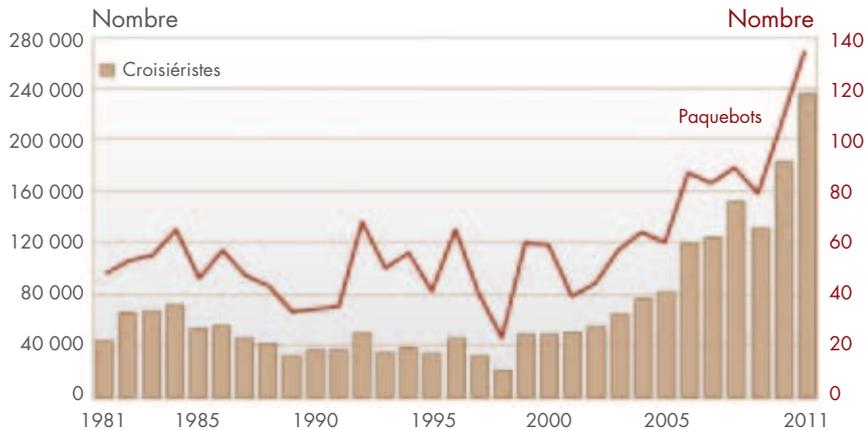
Source : ISEE 2012

3

ÉVOLUTION DES ÉCHANGES EXTÉRIERS



Source : ISEE 2012



*Sans doubles comptes.

Source : ISEE 2012

La seule activité en hausse tendancielle significative à l'export concerne les services avec le tourisme des croisiéristes⁽¹³⁾.

Cette situation peut s'expliquer par un manque de gouvernance et de pro-activité des institutions sur ces questions qui entraîne un manque d'outils et de lieux de concertation⁽¹⁴⁾. Ainsi, le comité du commerce extérieur est un lieu de concertation qui traite exclusivement des protections de marchés, et en aucun cas des outils ou aides à développer pour la démarche export des entreprises. Il existe par ailleurs un partenariat entre l'ADECAL et UBIFRANCE destiné à favoriser l'essor à l'international des entreprises de Nouvelle-Calédonie, qui consiste à définir les secteurs puis les entreprises pouvant bénéficier de l'assistance et de l'accompagnement à l'international des deux partenaires.

Dans le domaine de l'enseignement primaire et secondaire, il existe une vraie prise en compte de l'ouverture au monde : l'enseignement bilingue s'est largement développé ces dernières années⁽¹⁵⁾ et les échanges scolaires (déplacements, accueil, réception) dans les écoles et établissements se développent⁽¹⁶⁾. Cependant, dans le cadre de jumelages entre établissements, la Nouvelle-Calédonie est plus demandeuse d'échanges que les pays de la zone : l'offre de la part de nos voisins étrangers est moindre et irrégulière. Dans le domaine de la

formation, l'IUFM reçoit les enseignants de Wallis-et-Futuna et des liens existent avec le Vanuatu pour la remise à niveau de son corps enseignant dans les filières francophones. À noter que le système des jeunes filles au pair n'existe pas, ou est très peu diffusé malgré la proximité des pays anglophones.

Dans le secteur de l'enseignement universitaire, malgré des possibilités assez importantes d'échange avec les pays de la zone et européens, les étudiants calédoniens profitent trop peu des possibilités d'échanges universitaires (programme Erasmus, échanges avec Australie et Nouvelle-Zélande, etc.)⁽¹⁷⁾. La principale difficulté tient au niveau en langue étrangère, insuffisant pour suivre des études supérieures en immersion, anglophone notamment.

(13) En 2012, la dépense des croisiéristes auprès des entreprises calédoniennes (hors transport international) s'élève à 1 300 millions XPF contre 1 100 millions XPF un an plus tôt (+21 %). Hors Nouméa, l'activité des croisiéristes a permis d'injecter dans l'économie des îles Loyauté 225 millions XPF [source ISEE, 2013].

(14) Voir le rapport de la chambre territoriale des comptes ROD 12/09/NC du 23 octobre 2012.

(15) Ouverture de cinq écoles bilingues en 2010, et participation au programme national des assistants de langues étrangères dont 4 Australiens, 4 Néo-Zélandais, 2 Japonais (à compter de 2014) et 1 Fidjien depuis l'extension du programme par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

(16) Les enseignements privés sous contrat (DDEC, ASEE et FELP) mettent aussi en place des actions d'ouverture internationale au primaire et au secondaire.

(17) Quelques dizaines d'étudiants partent en échange sur 2 000 étudiants.

La Nouvelle-Calédonie n'est pas non plus très attractive pour les pays étrangers du fait du différentiel de coût entre les modèles « français » et « anglo-saxon » et de l'absence d'enseignement en langue anglaise. La Nouvelle-Calédonie n'offre pas d'intervenant ou de diplôme de notoriété internationale⁽¹⁸⁾, ce qui diminue son attractivité universitaire. Pourtant, il conviendrait de développer cette attractivité car en formant des jeunes étrangers en Nouvelle-Calédonie, on forme des « ambassadeurs » du pays.

Dans le domaine sportif, la Nouvelle-Calédonie bénéficie de l'expérience de la France en matière de formation et de préparation à la performance sportive. La fédération sportive calédonienne est affiliée à la fédération sportive française, ce qui lui permet d'avoir un cadre règlementaire tout en laissant une certaine autonomie avec ses partenaires de la région. Ce lien avec la France permet d'offrir aux sportifs calédoniens des conditions porteuses d'une performance notable⁽¹⁹⁾. Mais l'ouverture et la confrontation aux autres sportifs de la région et du monde est indispensable à l'amélioration du niveau des sportifs calédoniens.

Dans le domaine culturel, les actions à l'extérieur du territoire sont nombreuses mais il est difficile d'en avoir une image cohérente car la collaboration entre les différents intervenants⁽²⁰⁾ (gouvernement, province, communes, associations, etc.) reste largement perfectible. L'accompagnement et la visibilité extérieure des artistes nécessitent d'importants moyens financiers, ou, comme le montre l'expérience d'autres pays, de s'appuyer sur une *diaspora* qui aide à diffuser les artistes à l'étranger. La *diaspora* calédonienne s'établissant à moins de 4 000 personnes, la Nouvelle-Calédonie ne peut compter que sur les financements. Or, d'un point de vue stratégique, force est de constater que chaque structure ou collectivité se fixe ses propres objectifs et que le travail de concertation en amont des programmations pluriannuelles est insuffisant, ce qui ne permet pas de définir une stratégie globale de la Nouvelle-Calédonie à l'extérieur. Ainsi, la diplomatie culturelle de la Nouvelle-Calédonie est plutôt vue comme un instrument de développement culturel interne et très peu comme un instrument de politique étrangère. Sur le plan financier, le fractionnement des financements dans de nombreux projets ou micro-projets qui ne servent la plupart du temps qu'à faire voyager de manière épisodique quelques artistes souvent insuffisamment formés, ne contribue pas à consolider le système. Il en résulte une perception de l'identité culturelle calédonienne floue, voire inexistante pour les pays voisins⁽²¹⁾.

Dans le domaine environnemental, la Nouvelle-Calédonie peut se targuer d'une bonne intégration régionale et d'une certaine visibilité internationale grâce notamment à l'inscription d'un site en série (une partie des lagons, récifs et mangroves) sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO. La Nouvelle-Calédonie est impliquée dans quelques accords de coopération bilatéraux⁽²²⁾ et dans plusieurs réseaux et associations liés à l'environnement, ce qui crée des conditions d'échange et de partenariat dans le domaine environnemental et du développement durable⁽²³⁾. Ainsi, par exemple, la Nouvelle-Calédonie participe à la définition de la stratégie régionale de conservation des espèces marines migratrices emblématiques⁽²⁴⁾, en lien avec le PROE. Autre exemple : les provinces ont mis en place des stratégies et mécanismes de gestion des déchets (schéma provincial de gestion des déchets, cadre règlementaire définissant la responsabilité élargie des producteurs, construction d'équipements adaptés, etc.), qu'elles ont partagés avec le PROE pour construire des stratégies régionales par type de déchets⁽²⁵⁾.

La province Nord porte un projet de création d'une installation de stockage de déchets de classe 1 (déchets dangereux), à dimension potentiellement régionale, qui pourrait attirer ou inspirer les autres pays de la zone. Pourtant, la Nouvelle-Calédonie peine à délivrer une position concertée entre ses différentes collectivités. S'il apparaît que les actions développées en Nouvelle-Calédonie bénéficient d'une certaine visibilité au niveau régional, il semble qu'il existe une certaine distance entre les actions réelles

(18) Hormis les thèses de l'UNC qui peuvent avoir une portée régionale ou internationale.

(19) Le nombre de médailles obtenues lors des derniers Jeux du Pacifique (2011) est éloquent.

(20) Services du gouvernement et des provinces, la Mission aux Affaires Culturelles (MAC-État), centre culturel Tjibaou (ADCK-CCT), POle Exportation Musique et Arts (POEMART), Société des Auteurs Compositeurs (SACENC), les musées, le conservatoire de musique et de danse, la bibliothèque Bernheim, le théâtre de l'île, la Maison du livre, l'école de cirque, ainsi que de nombreux festivals (Gypsy jazz, Femmes Funk, Mont-Dore, La Foa, Anû-rû âboro, Fifo, SiLO, Womad, K-Muzic, etc.).

(21) Cette visibilité est cependant meilleure en Océanie insulaire qu'en Australie ou Nouvelle-Zélande.

(22) Notamment Australie, îles Cook, Wallis, Vanuatu.

(23) Implication dans plusieurs réseaux et associations liés à la gestion durable des espèces et espaces marins (association des biens français du patrimoine mondial, réseau UNESCO, UICN, fédération nationale des Conservatoires régionaux d'espaces naturels, Union des Conservateurs d'aquariums, observatoire des récifs coralliens, déclaration d'intention franco-australienne pour la gestion durable de la mer de Corail, Pace-Net, Pacific Oceanscape, etc.).

(24) Notamment les tortues, les mammifères, les oiseaux, mais aussi les thons ou les requins.

(25) Déchets solides, huiles usagées, déchets électroniques et électriques, déchets médicaux.

(sur le terrain en Nouvelle-Calédonie) et le message transmis vers les partenaires de la région.

En matière de politique sur le **changement climatique**, la Nouvelle-Calédonie souffre d'une carence de positionnement vis-à-vis de la « problématique carbone » avec une ambiguïté à l'international puisque nous sommes de gros émetteurs de GES⁽²⁶⁾ par rapport aux pays de l'Océanie, ce qui est difficile à concilier avec une « image verte ».

Dans le domaine scientifique, les instituts de recherche participent de plus en plus à des programmes de coopération dans la région⁽²⁷⁾.

Dans le domaine de la sécurité civile, la Nouvelle-Calédonie collabore avec les acteurs australiens et néozélandais (prévention, gestion des feux de forêts...)⁽²⁸⁾ tandis que son système de formation et l'organisation des secours intéressent les pays de la zone (école de formation des sapeurs-pompiers, planification ORSEC, etc.).

Dans le domaine de la défense, par la présence de forces armées françaises en Nouvelle-Calédonie et la participation à des programmes régionaux (accords FRANZ avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande), des moyens militaires sont disponibles pour prêter assistance aux pays de la région et contribuer à la « stabilité régionale ».

d. Les enjeux de l'intégration régionale

■ Un enjeu politique et économique

Une meilleure intégration de la Nouvelle-Calédonie dans sa région naturelle d'appartenance constitue un enjeu politique et institutionnel non négligeable lié à son statut, aux compétences qui lui ont été conférées et aux possibles évolutions à venir. En témoignent les démarches actives qui ont été menées ces dernières années, comme la demande de statut de membre à part entière du FIP, la mise en place de délégués de la Nouvelle-Calédonie dans la zone et de manière plus générale la participation croissante de la Nouvelle-Calédonie dans les différentes organisations régionales.

Or, le discours sur l'intégration politique régionale restera creux tant que des preuves n'auront pas été données aux pays de la zone sur la volonté de la Nouvelle-Calédonie de s'intégrer

économiquement. C'est sur cet aspect que les pays du Pacifique, y compris l'Australie et la Nouvelle-Zélande, ont les attentes les plus fortes.

Aujourd'hui, dans la grande région Asie-Pacifique, la tendance est plutôt de négocier des accords commerciaux plurilatéraux ou régionaux, afin de contourner l'attentisme, pour ne pas dire l'échec, du cycle de négociations de Doha (OMC) permettant une libéralisation progressive des échanges et des investissements, à l'instar d'accords comme le TPP⁽²⁹⁾ et RECP⁽³⁰⁾ dont nos deux grands voisins sont membres⁽³¹⁾. L'adhésion aux accords régionaux (PICTA ou PACER) ou bilatéraux serait donc pour la Nouvelle-Calédonie une décision politique aux conséquences économiques importantes. Cette ouverture au marché extérieur ne serait pas sans danger pour les entreprises calédoniennes « protégées ». Différents travaux de recherches montrent ainsi que l'intégration économique régionale dans le cadre actuel du PICTA et du PACER n'offrent pas de réelles possibilités de développement à l'export pour les entreprises calédoniennes, compte tenu notamment des coûts de la production locale.

(26) GES : gaz à effet de serre.

(27) La Nouvelle-Calédonie est déjà reconnue par les pays de la région comme une référence en matière de géosciences marines.

(28) Dans le domaine de la prévention et de la réduction aux risques de catastrophes, l'intégration dans le cursus scolaires de la GRC (Gestion et Réduction des Risques) a été saluée et désignée comme un exemple à suivre par la communauté du Pacifique.

(29) TransPacific PartnerShip : accord plurilatéral de libre échange (marchandises, services et investissements) en cours de négociation entre l'Australie, Brunei, le Chili, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, le Pérou, Singapour, le Vietnam et les États-Unis. Le Japon a annoncé courant mai qu'il considérerait son entrée en négociation.

(30) Regional Comprehensive Economic Partnership : accord de libre-échange entre pays de l'ASEAN et l'Australie, Chine, Corée du Sud, Inde, Japon et Nouvelle-Zélande.

(31) Ces accords commerciaux sont régis par l'article XXIV du GATT et il n'est pas possible de déroger au système du commerce international sans appliquer les règles rattachées à cet article : pas d'exclusion de secteurs, doit concerner l'essentiel des échanges commerciaux (la jurisprudence fixe cela à plus de 80 %) dans un délai raisonnable et notification à l'OMC.

L'ouverture au marché extérieur signifie également faciliter l'implantation d'entreprises étrangères, qui constitue en général un facteur de dynamisme et de développement par l'apport de technologie, les emplois créés, la concurrence avec les entreprises locales motivant la recherche de performance. Les investissements internationaux favorisent également les échanges commerciaux en accélérant les exportations d'un pays. Mais actuellement, seule une trentaine d'entreprises étrangères est présente, la plupart étant liées aux deux projets d'usines et donc susceptibles de quitter la Nouvelle-Calédonie une fois les chantiers achevés. L'enjeu de développement de l'attractivité de la Nouvelle-Calédonie pour les investisseurs étrangers est donc important.

La situation de la Nouvelle-Calédonie vis-à-vis de ses émissions en GES constitue également un enjeu économique et politique important⁽³²⁾. Politique, car il est difficile de maintenir de bonnes relations avec des pays victimes de la montée du niveau des océans alors que la Nouvelle-Calédonie figure dans le haut du tableau au regard des émissions de CO₂ par habitant. Économique, car si dans un avenir proche les « marchés carbone » se développent⁽³³⁾, ils feront peser une charge financière qui viendra pénaliser notre économie.

Contribuer à la stabilité de la région et à son développement économique, participer à la protection des milieux et de la biodiversité dans le Pacifique, à la protection et exploitation raisonnée de la ressource halieutique ou encore à prévenir les risques d'épidémies représentent également d'importants enjeux stratégiques à prendre en compte.

■ Un enjeu de gouvernance

L'intégration régionale de la Nouvelle-Calédonie dans sa région pose un enjeu de gouvernance au niveau de l'organisation et de la structuration des services et collectivités qui sont chargés de l'animer. Si le gouvernement est compétent pour les relations extérieures (cf. accord de Nouméa et loi organique), les provinces possèdent également des compétences en la matière. D'autres acteurs, comme les instituts de recherche ou les acteurs non étatiques, conduisent également des actions de portées régionale ou internationale.

Ainsi, il existe un fort besoin de concertation, de coordination et de collecte d'information

dans l'ensemble des secteurs susceptibles de faire l'objet de coopérations avec la région, par exemple : l'environnement, la culture (à la croisée des compétences entre l'État, les provinces et la Nouvelle-Calédonie) ou la francophonie ne possèdent pas une gouvernance formalisée⁽³⁴⁾.

Sur les aspects économiques, le besoin de gouvernance est très fort car la répartition des compétences (développement économique dévolu aux provinces et politique du commerce extérieur dévolue au gouvernement) ne facilite pas l'expression de la définition d'une politique à l'export. Parallèlement, les entreprises ne se sentent pas assez associées sur la question de l'export. Il y a peu de coopération entre acteurs économiques eux-mêmes, entre acteurs économiques et collectivités et entre collectivités et d'autres acteurs. Cette problématique pose la question de la mise en place ou du renforcement d'outils ou de lieux de concertation des acteurs (institutionnels et économiques) sur la politique de l'insertion régionale économique.

■ Un enjeu identitaire

Le rayonnement culturel est un vecteur de cohésion sociale et de construction identitaire. Externaliser la culture calédonienne sur la scène régionale⁽³⁵⁾ ou internationale, participe à la construction de l'identité calédonienne.

Pour vivre et être riche, la culture ne doit pas rester enfermée. Les échanges culturels avec les autres pays contribuent à l'évolution culturelle locale. La circulation des œuvres et des artistes doit se faire dans les deux sens : s'exporter, mais aussi enrichir la culture calédonienne avec des apports extérieurs et des échanges.

(32) Essentiellement liées en particulier à son développement industriel.

(33) Accords post-Kyoto en cours de discussion.

(34) Cet enjeu de gouvernance est plus particulièrement approfondi dans le chapitre 6.22.

(35) Dans les événements tels que le Festival des arts du Pacifique, ou encore le Festival des arts mélanésiens.

6.21.2 Les indicateurs d'opportunité

Le degré actuel d'ouverture sur le monde de la Nouvelle-Calédonie face à l'inévitabilité de la mondialisation constitue en soi un indicateur de l'opportunité à la mise en place d'une « politique extérieure ». Le transfert des compétences nous y invite, tout comme les contraintes internationales, telles que les règles de l'OMC, ou encore les négociations en cours sur la seconde période d'engagement de Kyoto.

L'accélération de la structuration politique de la région (Forum des îles du Pacifique, groupe du Fer de Lance Mélanésien, etc.) et du dialogue des pays océaniques incitent également à l'élaboration d'une stratégie vis-à-vis de nos partenaires extérieurs, afin que la Nouvelle-Calédonie puisse être *leader* plutôt que *suiveuse*.

Le montant des différents droits perçus (droits de douanes et autres taxes assimilées) à l'importation exerce un effet direct sur les prix, la compétitivité des entreprises et le coût de la vie.

Les protections aux frontières (quotas en particulier) de la Nouvelle-Calédonie sont ainsi mal comprises de nos voisins, car peu ou pas justifiées par un contexte particulier ou exceptionnel (protection de l'équilibre de la balance des paiements, protection de la santé humaine, animale ou végétale) et font souvent l'objet de questionnement de nos voisins comme l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

6.21.3 Les choix possibles et les priorités

La Nouvelle-Calédonie dispose de nombreux atouts lui permettant d'être présente sur la scène régionale et internationale : son rang de puissance minière internationale⁽³⁶⁾, son intégration culturelle dans l'arc mélanésien, sa francophonie dans un univers essentiellement anglophone, sa « triple appartenance » (européenne en tant que Pays et Territoire d'Outre-Mer de l'UE, française et océanique), son excellence dans certains domaines, ses compétences en matière de gestion environnementale, notamment des milieux miniers⁽³⁷⁾, ou encore en matière de gestion et de prévention des risques naturels.

Ces avantages devraient permettre à la Nouvelle-Calédonie de se positionner positivement vis-à-vis de ses partenaires régionaux, et de s'inscrire dans une perspective d'intégration régionale réussie.

Pour autant cette problématique soulève des questions multiples :

■ Insertion ou intégration régionale ? La terminologie d'insertion régionale recouvre la volonté de participer plus aux grands processus régionaux, tandis que l'intégration régionale signifie qu'une décision politique a été prise d'engager la Nouvelle-Calédonie au sein même de grands processus d'échange entre pays d'une même région : accords de développement et de libre échange, statut de membre des organisations régionales/internationales (comme le Forum des îles du Pacifique). Dans le cas de l'intégration régionale, il faut accepter de perdre un peu de son autonomie en termes de capacité de prise de décision, au profit d'orientations arrêtées par l'ensemble des pays partenaires : quelle part d'autonomie la Nouvelle-Calédonie est-elle prête à perdre ? Dans quel secteur ?

■ L'intégration politique régionale peut-elle s'exonérer d'une intégration économique ? Intégration politique pour le développement économique de la Nouvelle-Calédonie, ou ouverture économique pour l'intégration politique, sachant que l'adhésion aux accords commerciaux régionaux est une décision politique aux conséquences économiques et sociales fortes⁽³⁸⁾ ;

■ De quel « monde » parle-t-on dans « l'ouverture au monde » ? La Nouvelle-Calédonie doit-elle se « cantonner » à une intégration ou une insertion régionale océanique, pacifique, Asie-pacifique ou mondiale ? Quelles sont les régions du monde avec lesquelles la Nouvelle-Calédonie est prête et a intérêt à échanger ? Quelle place pour les relations avec l'Europe dans cette ouverture ?

■ Les marchés extérieurs sont-ils un relais de croissance pour les entreprises de Nouvelle-Calédonie ?

■ Quels liens tisser avec les autres Pays et Territoires d'Outre-Mer européens qui partagent les mêmes problématiques que nous (petite taille, étroitesse des marchés, problématiques sociales et environnementales, « statuts » vis-à-vis de leur État membre, etc.) ?

(36) La Nouvelle-Calédonie est au 5e rang mondial des producteurs de minerai, derrière la Russie, le Canada, l'Australie et l'Indonésie (voir chapitre 6.13 sur le nickel).

(37) Inscription d'une grande partie des récifs et écosystèmes associés sur la liste du patrimoine de l'UNESCO.

(38) Définition en amont d'une stratégie de développement économique, définition d'une politique d'attractivité du territoire (marketing territorial collectif/inter-collectivités), travailler à l'élaboration d'une « offre » globale pour la Nouvelle-Calédonie en terme de promotion des IDE (Investissements Directs Étrangers), définition d'une politique du commerce extérieur, accompagnement réglementaire et fiscal, définition d'une politique permettant la mobilité des travailleurs.

■ Quel message identitaire doit être exporté, alors que la construction identitaire du pays est en cours ? Les échanges avec les pays de la région contribuent au développement culturel de la Nouvelle-Calédonie : quelle part concéder en terme de fondation pour l'identité culturelle du pays, elle-même en mal de repère ?

■ Compte tenu de la contribution calédonienne aux GES, quels sont les scénarios envisageables dans le contexte d'une mise en place plus vaste d'un marché de quotas carbone ?

■ Comment expliquer à nos voisins qui sont victimes du changement climatique⁽³⁹⁾ que nous avons un bilan d'émission carbone par habitant parmi les plus élevés du monde ? Une politique, aussi dynamique et vertueuse soit-elle en matière de conservation des espaces naturels⁽⁴⁰⁾ est-elle susceptible, à elle seule, de compenser l'image que nous donnons en terme de contribution au changement climatique ?

Le degré d'intégration recherché, selon les domaines, doit permettre d'ajuster le curseur des efforts à produire sur les différents objectifs opérationnels exposés ci-après.

6.21.4 Objectifs, résultats attendus et moyens

a. Leviers « diplomatiques » et institutionnels

Il convient de mieux utiliser les leviers diplomatiques et institutionnels existants ou en cours de création :

■ les délégués de la Nouvelle-Calédonie dans la zone : travail de recueil d'informations sur les marchés dans les pays ; travail de *lobby* pour la Nouvelle-Calédonie et ses entreprises ; amélioration de la visibilité de la Nouvelle-Calédonie en menant des évènements « calédoniens » dans les pays ;

■ les ambassades de France de la région et sur le réseau Ubifrance et développer les VIE (Volontaire à l'International à l'Entreprise et VIA (Administration) pour la Nouvelle-Calédonie ;

■ le réseau des conseillers du commerce extérieur de la France ;

■ le réseau de l'AFIL (Agence Française des Investissements Internationaux) ;

■ les Alliances françaises de la zone dans le domaine de la francophonie ;

■ intégrer l'Organisation Internationale de la Francophonie ;

■ impliquer davantage la Maison de la Nouvelle-Calédonie dans le domaine culturel : support de diffusion, de rencontres, qui pourrait permettre aux acteurs culturels calédoniens de rencontrer les acteurs culturels métropolitains, voire européens ;

■ organiser la communication (veille sectorielle, promotion des Investissements Directs Étrangers pour la Nouvelle-Calédonie, suivi des appels d'offre internationaux, etc.) entre le dispositif public national dans la région insulaire et le guichet d'entrée développement international.

b. Outils de gouvernance

Il convient de mettre en place des lieux de concertation des acteurs ou de renforcer les espaces existants, qu'il s'agisse de la politique de l'insertion régionale, du commerce extérieur⁽⁴¹⁾ ou du rayonnement culturel⁽⁴²⁾.

Un des premiers objectifs stratégiques en matière de gouvernance pourrait/devoir être de mener un travail de collecte et d'inventaire des actions menées par les différents acteurs pour dresser une cartographie des actions et des objectifs à atteindre en fonction des cibles.

(39) Voir la déclaration en faveur de Tokelau lors du meeting Oceania 21 (Nouméa, 2013), les réfugiés climatiques de Salomon et de Fidji.

(40) La biodiversité terrestre et les territoires marins de la Nouvelle-Calédonie sont un enjeu fort pour la conservation de la biodiversité mondiale.

(41) Créer des mécanismes du type « interprofession » par filière, avec les acteurs de la filière et les collectivités en appui, permettant aux entreprises et aux collectivités de définir les stratégies et les grandes orientations de l'insertion économique régionale et de l'export.

(42) Les acteurs s'accordent à dire qu'il convient de mettre en place une politique culturelle à l'échelle « pays » et une meilleure concertation.

Sur le plan opérationnel, il pourrait être envisagé de faire évoluer le service de coopération régionale et des relations extérieures en une « direction des relations internationales », compétente en termes de commerce extérieur, de diplomatie culturelle ou encore de politique environnementale et climatique, afin que ces questions si étroitement liées puissent être suivies et coordonnées de manière cohérente au sein de l'administration calédonienne au sens large. Il serait opportun que cette direction soit renforcée d'une « agence de coopération internationale de la Nouvelle-Calédonie » lui permettant de mener des projets de développement dans la région avec plus de facilité administrative et financière⁽⁴³⁾.

Cette structuration « interne » contribuera à renforcer et rendre plus visible la Nouvelle-Calédonie à l'international.

Sur les sujets économiques et de commerce extérieur où les besoins de gouvernance sont grands, il conviendra de faire coïncider harmonieusement les champs de responsabilité et d'action des services et directions de l'État, du gouvernement, des provinces et des autres acteurs à l'international (chambres consulaires, ERPA, ADECAL, etc.).

c. La formation d'une génération de Calédoniens maîtrisant la langue anglaise

■ S'intégrer régionalement suppose que les acteurs économiques calédoniens puissent commercer dans la langue du commerce qui est aussi la langue dominante du Pacifique : l'anglais ;

■ même s'il convient de défendre la francophonie dans une région dominée par la langue anglaise, il convient aussi d'être pragmatique et d'accepter que la capacité de la Nouvelle-Calédonie à être mieux comprise par la région, à développer ses relations avec la zone et à être acceptée comme un membre à part entière de la « famille du Pacifique » passe par la capacité de ses représentants, qu'ils soient du secteur public ou privé, de communiquer avec leurs homologues en anglais.

Il convient donc de :

■ former des Calédoniens bilingues en anglais : accompagnement en anglais de A à Z nécessaire, (avec la question sous-jacente de la maîtrise de la langue maternelle, essentielle à la maîtrise du multi-linguisme), fournir une continuité du CE2 aux niveaux supérieurs

dans cet enseignement et renforcer l'anglais technique ;
■ harmoniser et mutualiser les actions des différents acteurs en matière d'apprentissage des langues (CREIPAC, Vice-Rectorat, IUFM, etc.) ;

■ renforcer les dispositifs d'échange d'élèves, d'enseignements et d'équipes éducatives de coopération existants avec l'Europe et les pays de la région, pérenniser les partenariats institutionnels et scolaires, culturels et linguistiques⁽⁴⁴⁾. Favoriser la mobilité des étudiants et des enseignants, tant pour ce qui concerne la mobilité sortante que la mobilité entrante, et capter les flux régionaux de mobilité entrante ;

■ ouvrir de nouveaux partenariats et renforcer les arrangements administratifs institutionnels entre la Nouvelle-Calédonie et les pays voisins et les partenariats entre établissements scolaires ;

■ créer des diplômes universitaires reconnus sur le plan international ⁽⁴⁵⁾ ;

■ développer des filières d'excellence en matière de formation (en développant une expertise pédagogique reconnue) pour attirer, dans les domaines qui peuvent intéresser nos voisins (mines⁽⁴⁶⁾, biologie marine, métiers de la mer⁽⁴⁷⁾, ingénierie et maintenance industrielle⁽⁴⁸⁾, etc.) ;

■ valoriser le système en place d'équivalence de diplômes étrangers pour attirer les étudiants étrangers et envoyer les jeunes calédoniens dans les pays de la zone.

(43) Doté d'un conseil d'administration, cet établissement public bénéficierait d'un statut proche de celui de l'AFD et permettrait d'améliorer la mise en œuvre des programmes de coopération, notamment du point de vue comptable.

(44) Développement des partenariats avec le Japon ; participation à Focus Océanie en 2012 et mission dans la perspective d'un accord administratif entre la France et la Nouvelle-Zélande, contribution à la formation des professeurs de français étrangers en lien avec le CREIPAC et l'Université (immersion en établissements) ; participation aux bilatérales 2013 Nouvelle-Calédonie-Australie et au Focus Culture/Mobilités 2013 à Brisbane, nouvelles perspectives avec les partenaires en Australie ; appui à la restructuration de l'enseignement technique et à la formation des maîtres au Vanuatu ; ouverture vers la filière tourisme-hôtellerie de Fiji National University et les entreprises à Fidji.

(45) Comme le Master international avec Hawaii (en cours de validation).

(46) Avec le CFTMC de Poro.

(47) L'EMM délivre déjà des diplômes internationaux.

(48) ETFPA de Bourail, GNFA Pacifique.

d. Définition d'une véritable stratégie du commerce extérieur

Le prérequis indispensable à l'intégration éventuelle et progressive d'accords économiques et commerciaux régionaux, ou *ad-hoc* avec les pays de la zone, est la définition d'une stratégie de commerce extérieur. Le développement de cette stratégie nécessite de mettre en place des lieux de concertation des acteurs sur la politique de l'insertion régionale et du commerce extérieur.

Un comité de concertation *ad hoc*, en faveur de l'élaboration d'une stratégie d'expansion sur les marchés extérieurs pourrait être créé⁽⁴⁹⁾. Les efforts consentis ces dernières années par les provinces et la Nouvelle-Calédonie en faveur de l'expansion des entreprises sur les marchés extérieurs devront être renforcés et s'inscrire dans une politique claire du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en matières de commerce extérieur et d'insertion économique régionale⁽⁵⁰⁾.

Les axes de cette stratégie pourraient porter plus particulièrement sur :

- la structuration de l'économie en filières, avec mise en place de démarches qualité et contrats d'objectifs à l'instar des « grappes d'entreprises » dont le modèle économique favorise la montée en compétence des entreprises et des hommes notamment dans une optique de développement hors de son territoire d'ancrage ;
- l'identification des marchés de niches, y compris dans le secteur des services ou des arts et de la culture⁽⁵¹⁾ ;
- la promotion de l'innovation (qu'elle soit d'adaptation, incrémentale et de rupture), soutien à la création de grappes d'entreprises, *cluster* ;
- le renforcement des dispositifs favorisant la création de valeur issue de projets innovants et participer ainsi à faire émerger de nouveaux avantages concurrentiels propres à se distinguer sur les marchés extérieurs ;
- la spécialisation sur des domaines d'excellence : informatique spécialisée, ingénierie BTP avec capacité de manier des corpus normatifs différents, aquaculture, secteurs de la mine et de l'environnement minier, ingénierie de formation, maintenance industrielle, énergie/écoconstruction, valorisation des ressources marines et terrestres ;

■ l'exportation de formation, ou d'ingénierie de formation (dans les pays aux problématiques similaires, comme par exemple la Papouasie-Nouvelle Guinée sur les mines ou l'environnement) ;

■ la définition d'une politique d'attractivité (marketing territorial intercollectivités), et travailler à l'élaboration d'une « offre » globale en terme de promotion des IDE⁽⁵²⁾ ;

■ la traduction de normes et règlements est tout aussi nécessaire afin de rendre lisible le contexte de la Nouvelle-Calédonie pour nos partenaires étrangers ;

■ mettre en place une stratégie d'intelligence économique.

e. Définition d'une politique en matière de diplomatie culturelle

L'identité culturelle de la Nouvelle-Calédonie est en cours de construction, la diplomatie culturelle doit donc en priorité aider cette construction et trouver un écho dans la politique culturelle en Nouvelle-Calédonie.

Les échanges avec les pays connaissant des particularismes similaires à ceux de la Nouvelle-Calédonie (pluri ethniques, pluri communautaires, histoire coloniale, etc.) pourraient être favorisés, de même que le soutien accordé aux artistes pour leur permettre d'enrichir leur culture de celle des autres, par exemple en favorisant l'élaboration de travaux communs.

La création d'un comité permettant l'évaluation et la sélection des artistes pouvant bénéficier du soutien pour s'exporter semble indispensable.

La question de la formation est centrale lorsqu'on envisage l'export. Il ne suffit pas aujourd'hui de seulement savoir créer, il s'agit aussi de savoir bien représenter et de savoir se vendre. Il semble qu'il y ait un grand besoin en la matière⁽⁵³⁾.

(50) Les provinces apportant pour leur part un soutien direct aux entreprises dans les domaines d'activités identifiés par elles comme prioritaires.

(51) Un réel marché de la musique s'est constitué au travers d'échanges commerciaux dans la région. Ainsi, la société de production musicale Mangrove produit des artistes de la région (papous, fidjiens) sur fonds propres, c, qui participe à la reconnaissance de la Nouvelle-Calédonie sur la scène musicale du Pacifique.

(52) Investissement Direct Étranger.

(53) Lorsqu'on entend pénétrer des marchés extérieurs, il faut être compétitif.

Un accompagnement échelonné, de l'artiste débutant à l'artiste confirmé, doit être mis en place, peut-être à déterminer dans le cadre du statut de l'artiste⁽⁵⁴⁾ (voir aussi le chapitre 6.2).

f. Dans le domaine du sport

Avec une Nouvelle-Calédonie très performante et glanant la plupart des médailles lors des rencontres régionales (Jeux du Pacifique par exemple), il est nécessaire d'augmenter notre coopération sportive pour encourager l'excellence des sportifs calédoniens et éviter leur stagnation. Par ailleurs, dans certaines disciplines, les Calédoniens auraient beaucoup à gagner d'une coopération régionale accrue (rugby à VII, par exemple).

g. Sur les plans législatif et réglementaire

Le transfert de compétence en matière de droit commercial constitue une opportunité importante car il pourra être l'occasion d'une « océanisation » du droit des affaires, pour une meilleure compréhension du monde anglo-saxon.

Le transfert du droit civil constitue aussi une opportunité de coopération régionale, notamment pour tout ce qui concerne les savoirs traditionnels, qui sont une préoccupation partagée en Océanie.

Il convient de mener une réflexion sur les normes⁽⁵⁵⁾ pour rendre applicables sur le territoire des normes australiennes et néo-zélandaises, ou autres⁽⁵⁶⁾, et permettre par ricochet à des produits (ou services) calédoniens de pouvoir se vendre à l'export⁽⁵⁷⁾.

L'expérience en cours sur les normes de construction pourrait conduire à une amélioration des échanges commerciaux avec les pays de la zone Pacifique, mais également à créer les conditions d'un avantage comparatif en terme d'ingénierie de la construction. Si cette expérience s'avère concluante, elle pourrait être étendue à d'autres secteurs économiques.

h. Outils/leviers financiers et fiscaux

La problématique de l'export va de pair avec les réformes fiscales et celles des protections de marché. La combinaison d'actions publiques en matière de promotion, de prospection et de veille active à l'international renforcera l'attractivité de la Nouvelle-Calédonie et favorisera les investissements et implantations d'entreprises étrangères.

Une profonde réforme est nécessaire concernant les outils financiers et d'aide aux entreprises qui doivent se baser sur la performance et la typologie des entreprises :

- structuration et rénovation des aides à l'export ;
- crédit d'impôt, exonération fiscale et sociale ;
- aides aux grappes ou clusters ;
- aide à l'innovation ;
- aides européennes sur la programmation 2014-2020 : programme Horizon 2020 (recherche, connaissance et innovation) et COSME (programme pour la compétitivité des entreprises et des PME) ; Erasmus, Europe créative, LIFE, Instrument de coopération au développement, FED régional...
- étudier les possibilités d'extension des aides de la BPI (export et innovation)⁽⁵⁸⁾ ;

(54) Ces formations (ou accompagnements) pourraient être proposées, par exemple, à l'issue de tremplins existants ou d'événements à mettre en place. Ainsi, pour les gagnants de ces différents tremplins, il pourrait être proposé différents modules : enregistrement d'une maquette sur quelques jours, session studio d'un mois avec directeur artistique, création d'outils de communication (press-book, bio, réseaux sociaux, etc.), financement d'un(e) attaché(e) de presse, initiation à la scène ou à la résidence sur plusieurs semaines en Nouvelle-Calédonie, voire à l'étranger, tournée dans les bars ou petits lieux à l'organisation d'une tournée sur tout le territoire calédonien, voire à l'étranger, etc.

(55) Aujourd'hui, la Nouvelle-Calédonie a majoritairement des normes françaises/européennes, peu ou mal adaptées au contexte régional.

(56) Norme océanienne d'agriculture biologique, Biocalédonia, par exemple.

(57) Une réflexion est en cours pour rendre applicables sur le territoire des normes de construction, au même titre que les normes historiques, à savoir les normes françaises. Un projet de délibération du Congrès est déjà en cours d'élaboration sur ce thème.

■ mise en place d'un fonds de soutien de l'exportation de la culture, qui aurait pour but de fédérer, unir et concentrer les différentes actions dans le domaine du rayonnement culturel ;

■ créer un fonds de soutien audio-visuel pour soutenir la création et la production calédonienne de films ;

■ étudier les sources de financement auxquelles la Nouvelle-Calédonie serait éligible selon les différents scénarii d'évolution statutaire.

Il conviendrait de rendre plus lisibles les outils d'aide ou d'incitation à l'export, ce qui permettrait aux entreprises de mieux cerner les mécanismes internationaux, de construire des plans d'action à l'export, de faire valoir un certain nombre d'avantages concurrentiels⁽⁵⁹⁾, minimisant ainsi les freins rencontrés sur le marché local⁽⁶⁰⁾.

6.21.5 Les prérequis et conditions de réalisation

Les actions visant à renforcer l'intégration régionale doivent être revues et définies clairement dans le cadre des politiques publiques, accompagnées de moyens financiers suffisants. Dans le domaine institutionnel, les ressources humaines et les moyens financiers nécessaires doivent être prévus pour permettre aux acteurs pilotes de cette intégration de mener à bien leur mission.

Compte tenu de la nature éminemment transverse des actions permettant d'ouvrir la société calédonienne sur le monde, le lien avec les autres politiques publiques est essentiel. En particulier, la question de la desserte internationale de la Nouvelle-Calédonie est essentielle : permettre à la Nouvelle-Calédonie de s'ouvrir sur le monde, c'est nécessairement offrir au plus grand nombre de Calédoniens la possibilité (tant sur le plan des tarifs que des fréquences des vols) de voyager et de se rendre à l'extérieur.

(58) <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027886816&dateTexte=&categorieLien=id>;

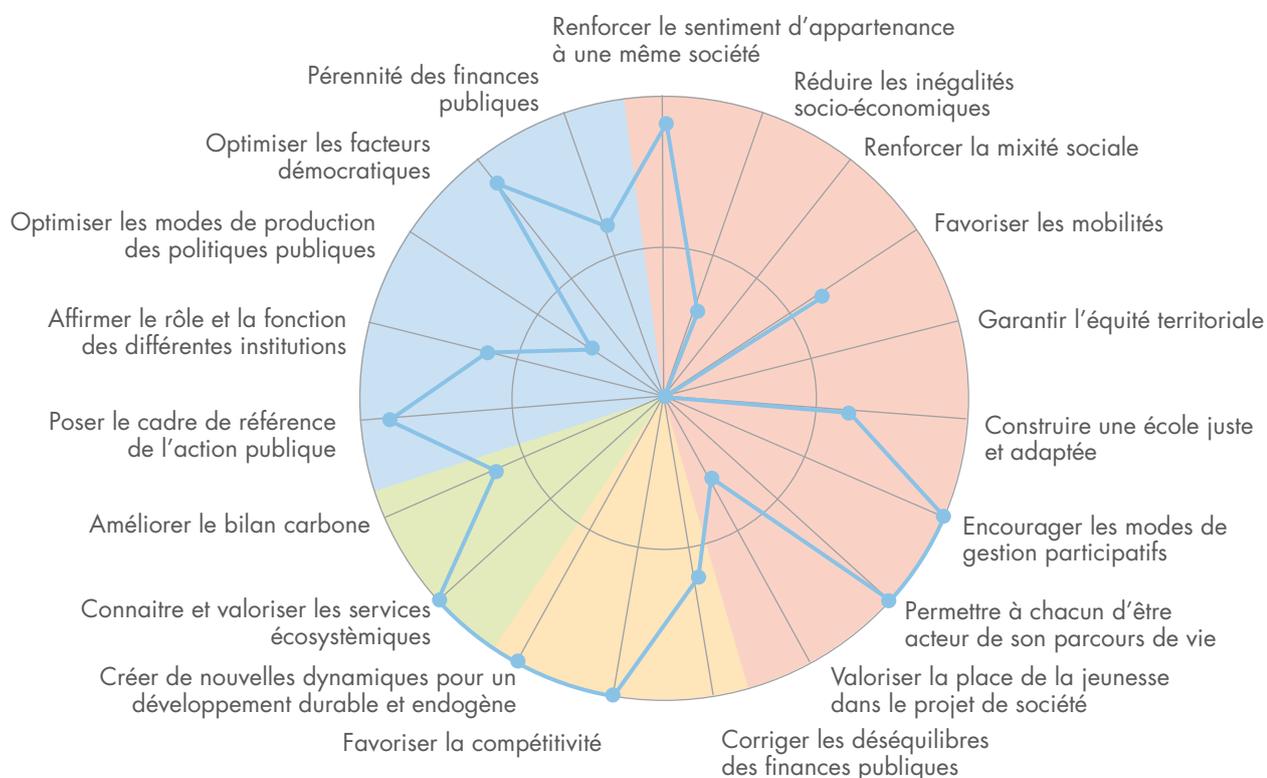
(59) Positionnement géographique dans un marché dynamique, ou encore la possibilité d'y traiter des tâches en décalage horaire avec l'Europe (la Nouvelle-Zélande a su valoriser cet atout), des infrastructures et un fonctionnement de pays développé.

(60) Cherté générale des prix, insularité, insuffisance du bassin de main d'œuvre, conflits du travail, etc. Plus généralement, le pays est relativement fermé sur le plan social, et même l'accueil des personnes appelées à venir mettre leurs compétences au service du développement du pays ne va parfois pas de soi.

En quoi l'ouverture sur le monde contribue aux orientations fondamentales ?

Le diagramme ci-dessous⁽⁶¹⁾ illustre schématiquement les principales orientations fondamentales⁽⁶²⁾ du schéma d'aménagement NC2025 auxquelles contribuerait « l'ouverture sur le monde de la Nouvelle-Calédonie ».

5 OUVRIR LA SOCIÉTÉ CALÉDONIENNE SUR LE MONDE



Plus on s'éloigne du centre du diagramme, plus la politique publique contribue à l'orientation fondamentale.

- Vers une société cohésive basée sur la confiance et la solidarité
- Vers un modèle de développement pérenne
- Vers un éco-territoire
- Vers une nouvelle gouvernance

(61) Voir le chapitre 1 qui explique comment ces diagrammes ont été obtenus.
 (62) Voir chapitre 5.